



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 7 janvier ajournée le 21 janvier 2013, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 13 mars 2013.

- **Règlement 2013-222 décrétant des travaux de déplacement de 6 poteaux d'hydro-québec sur la 2<sup>e</sup> avenue entre la 5<sup>e</sup> rue et la 8<sup>e</sup> rue et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 57 891,13 \$**

Ce règlement d'emprunt 2013-222 entre en vigueur le 15 mars 2013.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 15 mars 2013

**Pierre Rondeau**

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau** .....  
Nom  
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **15 mars 2013** entre 10 h et 17 h.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce **15 mars 2013**

.....  
*Pierre Rondeau*